

# PARCOURS VERS LA SÉCURITÉ

Stratégie de l'Ontario en réponse  
au rapport final de l'Enquête  
nationale sur les femmes et les  
filles autochtones disparues  
et assassinées

MAI 2021





## TABLE DES MATIÈRES

- 3** Message des ministres
- 4** Hommage à celles qui ne sont plus parmi nous
- 4** Remerciements
- 5** Introduction
- 6** Pourquoi il fallait une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- 7** Conclusions de l'Enquête nationale
- 8** Approche de l'Ontario
  - 8** Un cadre relationnel de mesures responsables :  
émédier aux causes profondes de la violence et trouver la justice
  - 9** Pleins feux sur la voix et l'expertise des femmes autochtones :  
création du Conseil consultatif des femmes autochtones
- 10** Principaux dialogues
- 11** S'appuyer sur des initiatives héritées du passé
- 12** Les six voies vers la sécurité en Ontario
  - 13** Infographie de notre vision
  - 14** Voie vers la sûreté et la sécurité : prévention et guérison
  - 17** Voie vers la culture : éducation et langue
  - 20** Voie vers la santé et le bien-être : rétablissement et retour à la santé sous  
la gouverne des communautés
  - 23** Voie vers la justice : transformation des systèmes et  
changement structurel
  - 27** Voie vers la responsabilité et la reddition de comptes
  - 28** Voie vers la détermination et la lutte contre les actes de racisme  
systémique envers les Autochtones et analyse fondée sur le genre chez  
les Autochtones
- 31** Conclusion
- 32** Notes de bas de page



## MESSAGE DES MINISTRES

Les taux de la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones constituent une tragédie d'ampleur nationale que nous ne pouvons passer sous silence. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens méritent de vivre en sécurité, à l'abri de la violence et des mauvais traitements.

Lors de la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, nous avons prêté une écoute attentive aux appels à la justice et aux témoignages des survivantes, des membres de la famille et des proches des personnes qui y ont participé. Leur courage, leur force et leur résilience sont une source d'inspiration. Malgré la profondeur de leur chagrin et la gravité du traumatisme vécu, ces personnes ont pris la parole pour leurs proches.

La voie à suivre pour l'Ontario est claire. Tous les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de ce problème ne peuvent aboutir que s'ils sont le fait d'Autochtones, et surtout des femmes autochtones. Nous sommes heureux de voir qu'en réponse au rapport final, l'Ontario a élaboré sa stratégie en étroite collaboration avec un groupe représentatif de membres des communautés autochtones et de partenaires autochtones, envers qui nous sommes infiniment reconnaissants de leur travail inlassable.

Intitulée *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, cette stratégie montre la voie à suivre pour le travail qu'il nous reste à faire. En plus de nous aider dans notre lutte contre les causes profondes de la violence, elle nous permettra de cerner et de combler les lacunes du système actuel de soutien aux femmes et aux enfants autochtones, ainsi qu'aux personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuées (2ELGBTQQIA+). Il faut aussi offrir un meilleur accès à un logement sûr, accessible et stable, à l'éducation et à l'emploi.

Il nous est impossible d'effacer les tragédies historiques, mais par nos actions, nous promettons de fournir un soutien qui aidera les générations futures de femmes, d'enfants et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones à vivre dans la sécurité et à guérir de leurs traumatismes. Ces personnes représentent la force, le cœur et l'âme de leurs communautés, et elles ne méritent rien de moins que de vivre à l'abri de la violence et de la peur. C'est la vision que nous devons tous, collectivement, chercher à réaliser.

**L'honorable Jill Dunlop**

Ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine  
Ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine

**L'honorable Greg Rickford**

Ministre des Affaires autochtones



## HOMMAGE À CELLES QUI NE SONT PLUS PARMIS NOUS

Des filles, des mères, des grands-mères, des tantes, des nièces, des cousines, des amies, des personnes 2ELGBTQQIA+<sup>1</sup> autochtones ont disparu, ou elles ne sont plus parmi nous. Nous leur rendons hommage en les gardant dans notre esprit, en suscitant un changement et en nous engageant à mettre fin à la violence. Nous enveloppons d'amour leurs familles, leurs communautés et les survivantes et survivants dont la vie a changé à jamais, et nous promettons de travailler en partenariat pour que les générations actuelles et futures de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones puissent vivre en sécurité.

## REMERCIEMENTS

Nous sommes redevables à toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui, avec force et résilience, ont courageusement relaté leurs expériences et ont offert leurs conseils et leurs connaissances pour tracer et éclairer le chemin à suivre. À toutes les personnes qui ont participé aux séances d'engagement, aux coprésidentes et aux membres du Conseil consultatif des femmes autochtones, nous disons miigwech, niá:wen, hihi, marsi, merci. Nous écoutons et nous répondons.



**Je tiens à remercier toutes les femmes courageuses qui ont brisé le silence sur cette question et à leur rendre hommage. Leur sagesse a été la force directrice du Conseil consultatif des femmes autochtones. En honorant les voix des femmes autochtones, nous avons travaillé collectivement pour faire en sorte que les interventions de l'Ontario fassent de leur sécurité et de leur guérison des priorités fondamentales pour les générations à venir. Ce n'est qu'un début, car nous devons maintenant déconstruire les systèmes qui contribuent à cette crise et reconstruire le leadership des femmes autochtones et leur sécurité pour avoir une incidence sur toutes les générations.**



**Cora McGuire-Cyrette**, coprésidente,  
Conseil consultatif des femmes autochtones





## INTRODUCTION

Partout au Canada, des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont portées disparues et assassinées. Le racisme, la violence et les abus systémiques à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones constituent une crise qui exige une intervention. Le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (l'Enquête nationale) contient 231 appels à la justice. Conscient du fait qu'il existe des besoins critiques en matière de prévention de la violence envers les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, le gouvernement de l'Ontario continuera à élaborer et à maintenir des programmes et initiatives solides qui seront le fondement de sa stratégie globale et multisectorielle. Pour obtenir réparation et répondre aux 231 appels à la justice contenus dans le rapport de l'Enquête nationale, une action à long terme et à l'échelle du gouvernement s'impose.

La vision de l'Ontario est que toutes les femmes, tous les enfants et toutes les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones vivent en sécurité et à l'abri de la violence et de l'exploitation grâce à des changements systémiques et structurels permanents qui feront l'objet d'une reddition de comptes.



**Lors de l'Enquête nationale, les familles des FFADA ont planté avec leurs mots les graines du changement issues de leur expérience de vie. Ces graines sont arrosées par chaque initiative élaborée et mise en œuvre. J'ai hâte de voir la croissance de ces plantes sacrées. Que les voix des familles des FFADA soient à jamais entendues pour promouvoir la sécurité et le bien-être de nos femmes et filles autochtones et de nos familles 2 S+ pour les 7 générations à venir.**



**Sandra Montour**, coprésidente,  
Conseil consultatif des femmes autochtones





## POURQUOI IL FALLAIT UNE ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

On estime que les femmes autochtones du Canada sont trois fois plus susceptibles de subir des violences que les autres femmes et six fois plus susceptibles d'être assassinées que les femmes non autochtones.<sup>2</sup> Les jeunes femmes autochtones sont 3,1 fois plus susceptibles que les jeunes non autochtones d'être victimes de violences. D'après les études de Statistique Canada, les jeunes âgés de 15 à 29 ans présentent les taux les plus élevés de victimisation, et le placement en famille d'accueil peut constituer un facteur de risque de violence. C'est particulièrement le cas en Ontario, où 39 % des femmes autochtones ont moins de 25 ans et où un tiers des filles de 0 à 14 ans qui sont placées en famille d'accueil sont autochtones.<sup>3</sup>

Cédant aux pressions croissantes qui s'exerçaient en faveur d'une recherche sur ce degré disproportionné de violence dans l'ensemble du Canada, le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'une Enquête nationale<sup>4</sup> chargée de présenter un rapport sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, de formuler des recommandations sur des mesures concrètes et efficaces pour y remédier et de renforcer la sécurité pour les femmes et les filles autochtones au Canada.<sup>5</sup>

Au départ, le mandat de l'Enquête nationale était de rendre compte de toutes les formes de violence envers les femmes et les filles autochtones au Canada, mais les concepts autochtones de l'identité sexuelle ont élargi ce mandat pour inclure les personnes 2ELGBTQQIA+.<sup>6</sup>

Les commissaires de l'Enquête nationale ont conclu que la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones découlait du colonialisme et de la colonisation, et que ces conditions et pratiques n'ont pas changé. Les inégalités, la marginalisation, la discrimination et les menaces qui pèsent sur la vie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones existent encore et se reproduisent dans presque tous les systèmes, institutions, milieux, secteurs et communautés du Canada.





## CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE NATIONALE

L'Enquête nationale a conclu que la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones s'était perpétuée au Canada à cause de la poursuite d'une violence coloniale, et qu'elle s'exerçait sur quatre grands axes en particulier :

- le traumatisme historique, multigénérationnel et intergénérationnel;
- la marginalisation sociale et économique;
- le maintien du statu quo et l'absence de volonté de la part des institutions;
- le refus de reconnaître la capacité d'agir et l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

**Pour remédier à cette violence, le rapport final de l'Enquête nationale a formulé 231 appels à la justice dans le cadre des droits de la personne et en s'appuyant sur les visions du monde autochtones dans quatre domaines :**

**LE DROIT À LA CULTURE :** In the Final Report, the Le droit à la culture : Dans le rapport final de l'Enquête nationale, le droit à la culture est défini comme incluant « la capacité de pratiquer et de transmettre les traditions culturelles et la langue ainsi que les manières d'entrer en relation avec les autres et avec le territoire ».<sup>7</sup>

**LE DROIT À LA SÉCURITÉ :** L'Enquête nationale a utilisé « une définition assez large de la "sécurité", ancrée dans la sécurité humaine et le développement, et fondée sur la notion selon laquelle les groupes autochtones du Canada ont été menacés de marginalisation économique, sociale et politique, de même que de sous-développement dans de nombreuses communautés, et que cette menace est encore présente aujourd'hui ».<sup>8</sup>

**LE DROIT À LA SANTÉ :** Selon le rapport final de l'Enquête nationale, « [le] droit à la santé est également un droit au bien-être, et il est lié à d'autres droits fondamentaux de la personne comme l'accès à de l'eau propre ou à des infrastructures adéquates dans les communautés autochtones, ainsi que le droit au logement et à la sécurité alimentaire, qui touchent toutes les communautés autochtones, mais qui revêtent une importance particulière dans le Nord ».<sup>9</sup>

**LE DROIT À LA JUSTICE :** Dans le rapport final, l'Enquête nationale définit le droit à la justice comme incluant à la fois l'accès à la justice et les « recours utiles ».<sup>10</sup>

Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada se sont efforcés de répondre aux 231 appels à la justice contenus dans le rapport de l'Enquête nationale, aussi bien dans leurs propres ressorts qu'en collaborant entre eux. L'Ontario est directement ou indirectement concerné par au moins 198 des 231 appels à la justice.





## APPROCHE DE L'ONTARIO

La stratégie du gouvernement de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) a été élaborée en étroite collaboration avec les communautés et les organisations autochtones et avec le Conseil consultatif des femmes autochtones. Elle s'appuie sur les relations existantes et les collaborations actuelles concernant les actions visant à mettre fin à la violence envers les femmes autochtones. Il fallait impérativement axer la réponse de l'Ontario sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

En collaboration avec des organismes autochtones, le gouvernement de l'Ontario a joué un rôle de premier plan dans tout le pays pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones. Dans une optique explicite de prévention de la violence, les priorités de l'Ontario sont centrées sur la transformation, le ressourcement et le changement structurel au sein des systèmes de santé et de bien-être, de protection de l'enfance, d'éducation et de formation, de santé mentale et de toxicomanie, de logement, de transport et de justice. Voici quelques exemples d'initiatives de collaboration :

- La poursuite de l'investissement continu dans la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones afin de garantir la mise en place de mesures de soutien holistiques et adaptées à la culture pour aider les communautés à faire face aux conséquences des traumatismes intergénérationnels.
- Le lancement de la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes avec l'intégration de ressources propres aux autochtones dans toutes ses facettes, afin de fournir un soutien beaucoup plus important pour répondre aux besoins particuliers des personnes et des communautés autochtones.

- La refonte du système de protection de l'enfance pour mettre l'accent sur des services de prévention communautaires de grande qualité, adaptés à la culture et répondant véritablement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles autochtones.
- La fin des avertissements de naissance, envoyés aux hôpitaux par les sociétés d'aide à l'enfance lorsqu'elles estimaient qu'un nouveau-né pouvait avoir besoin de protection. Les avertissements de naissance touchaient les mères et les familles racisées et marginalisées, et ils empêchaient les futures mères de demander des soins prénataux ou des aides à la parentalité pendant leur grossesse, car elles craignaient de faire l'objet d'un tel avertissement.

### Un cadre relationnel de mesures responsables : remédier aux causes profondes de la violence et trouver la justice

La stratégie de l'Ontario est ancrée dans les principes suivants :

- Lutter contre le racisme anti-autochtone et promouvoir l'équité
- partenariat et collaboration
- interventions locales, précises et adaptées
- viabilité, responsabilité et reddition de compte

L'action structurelle, permanente et durable à l'échelle du gouvernement, qui est nécessaire pour faire face à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, à leur disparition et à leur assassinat doit commencer par l'établissement et le renouvellement de liens entre l'Ontario et les peuples autochtones, y compris les familles, les proches et les survivantes et survivants. Avec ces liens renforcés, il faut établir un cadre de responsabilisation qui comprend chaque ministère responsable.





Ce cadre constitue le renouvellement de l'engagement de l'Ontario à mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, selon des conditions mutuellement déterminées et fondées sur la vérité et des pratiques respectueuses. Cette pierre angulaire de la stratégie de l'Ontario comporte les éléments suivants :

- Un rapport annuel et l'évaluation de la part de chaque ministère responsable de la façon décrite plus bas.
- La poursuite du rôle de premier plan donné aux voix des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.
- L'amélioration de la collecte de données et de l'évaluation des résultats et des progrès.

La mise en œuvre de la stratégie de l'Ontario nécessitera l'établissement de paramètres pour les indicateurs de rendement clés dans chaque domaine d'action. Elle sera surveillée par les communautés autochtones et par chaque ministère responsable. Les mesures et les résultats de la réponse gouvernementale doivent inclure un examen des initiatives clés afin de déterminer ce qui fonctionne, ce qu'il reste à faire et quelles sont les lacunes à combler.

### **Pleins feux sur la voix et l'expertise des femmes autochtones : création du Conseil consultatif des femmes autochtones**

Selon les femmes, les communautés et les organisations autochtones, il est clair que les solutions pour les femmes autochtones doivent être dirigées par des femmes autochtones. Pour tracer cette nouvelle voie, l'Ontario s'est appuyé sur les liens et le dialogue qu'il entretient avec les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones pour créer un Conseil consultatif des femmes autochtones (le Conseil) en 2020.



## **MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES AUTOCHTONES**

**CORA MCGUIRE-CYRETTE** (coprésidente)  
Ontario Native Women's Association

**SANDRA MONTOUR** (coprésidente)  
Six Nations of the Grand River

**ANNA BETTY ACHNEEPINESKUM**  
Chefs de l'Ontario

**CHEF LAURIE CARR**  
Première Nation Hiawatha, Association des Iroquois et des Indiens alliés

**CHEF JANICE HENDERSON**  
Grand conseil du Traité no 3

**LYNDIA JONES**  
Independent First Nations

**AMANDA KILABUK**  
Tungasuvvingat Inuit

**SYLVIA MARACLE**  
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

**MARINA PLAIN**  
Nation anichinabée

**JENNIFER ST. GERMAIN**  
Métis Nation of Ontario

**TERESA SUTHERLAND**  
La Nation Nishnawbe Aski



Le Conseil a pour mandat de participer aux mesures de prévention de la violence et à l'élaboration de la stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Les membres du Conseil, des femmes autochtones et des spécialistes en prévention de la violence envers les personnes 2ELGBTQQIA+ de toute la province, représentent une diversité de communautés autochtones des Premières Nations, métisses, inuites et urbaines.

En conseillant l'Ontario dans l'élaboration de sa stratégie, le Conseil a pu cerner les priorités et contribuer à l'élaboration du cadre. L'Ontario a également tenu de premiers entretiens en collaboration avec l'Ontario Native Women's Association (ONWA), donnant l'occasion aux femmes et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de définir des priorités générales et de les intégrer à chacun des six domaines d'action :

- voie vers la sûreté et la sécurité;
- voie vers la culture;
- voie vers la santé et le-bien être;
- voie vers la justice;
- voie vers la responsabilité et la reddition de comptes;
- voie vers la détermination et la lutte contre les actes de racisme dirigés contre les Autochtones et analyse fondée sur le genre chez les Autochtones.

### En voici quelques exemples des priorités :

- Veiller à ce que les solutions pour les femmes autochtones soient dirigées par des femmes autochtones.
- Effectuer des investissements dans les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et leur leadership.
- Mener un changement ciblé et systémique dans les grandes institutions au moyen de la diffusion de l'information.
- Établir des mécanismes de reddition de compte pour le gouvernement afin de veiller à ce qu'il mette en œuvre la réponse de l'Ontario.

### Principaux dialogues

En s'appuyant sur ses antécédents de collaboration avec les communautés et les organisations autochtones en matière de prévention de la violence, l'Ontario a poursuivi les dialogues entamés avec l'ONWA, la Nishnawbe Aski Nation et Tungasuvvingat Inuit pour que sa stratégie soit guidée par les voix et les connaissances des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones.

Ces séances, auxquelles ont participé des membres d'une grande variété de communautés autochtones, ont permis à l'Ontario d'axer sa stratégie sur les priorités définies par les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ainsi que par les membres de certaines communautés autochtones en particulier (autochtones urbains, communautés accessibles par avion, jeunes, Métis, Inuits).

En plus du travail en cours avec le Conseil, l'Ontario poursuivra ces dialogues en 2021-2022. Il aura notamment des discussions avec les organisations provinciales et territoriales, les organisations de services et les organismes de défense des droits, et il veillera à ce que les jalons du progrès et les mesures des données traduisent les besoins et attentes des communautés autochtones.





## S'appuyer sur des initiatives héritées du passé

L'Enquête nationale a mis en valeur l'un des facteurs qui pérennisent la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones : l'« absence de volonté de la part des institutions ».

L'Ontario reconnaît la nature multifactorielle du problème et la nécessité que le gouvernement rende des comptes. Des programmes implantés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la justice constituent une approche pangouvernementale globale qui vise à prévenir la violence envers les femmes et les familles autochtones et à encourager la constitution de communautés plus sûres.

Notre stratégie comprend un profil des initiatives gouvernementales existantes et veut s'appuyer sur ce travail en cernant les lacunes et en créant des programmes et des services pour les combler au cours des cinq prochaines années.





## LES SIX VOIES VERS LA SÉCURITÉ EN ONTARIO

L'approche de l'Ontario est axée sur la sûreté et la sécurité pour toutes les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et elle vise à créer des voies qui leur permettent de vivre librement, pleinement et en sécurité dans tous les espaces de la province.

Fondée sur les priorités définies par le Conseil et d'autres organisations et communautés autochtones, la stratégie de l'Ontario est axée sur la transformation, l'affectation de ressources et le changement structurel, dans une optique explicite de prévention de la violence. Réparties entre six domaines d'action, ces priorités permettront de remédier aux effets négatifs d'attitudes anti-autochtones profondément ancrées et à leurs vastes conséquences sur la santé et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et de leurs communautés. La complexité et l'interdépendance des questions en jeu exigent une stratégie à plusieurs volets qui mobilisera plus de 10 ministères\*.

Soutenues à long terme, ces mesures permettront de créer les changements systémiques qui sont nécessaires pour redonner aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones leur pouvoir et leur place dans la société et pour faire progresser l'Ontario vers une réconciliation véritable.



**VISION: Un Ontario où les femmes, enfants et personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones vivent en toute sécurité, à l'abri de la violence et de l'exploitation.**



**\*CODES UTILISÉS POUR LES MINISTÈRES (ENCADRÉ)**

EDU: ministère de l'Éducation  
 MAA: ministère des Affaires autochtones  
 MPG: ministère du Procureur général  
 MTO: ministère des Transports  
 MCU: ministère des Collèges et Universités  
 MSAN: ministère de la Santé  
 SOLGEN: ministère du Solliciteur général

DGAR: Direction générale de l'action contre le racisme  
 MTFDC: ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences  
 MAML: ministère des Affaires municipales et du Logement  
 MSESC: ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

## VOIE VERS LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ : PRÉVENTION ET GUÉRISON

**Promouvoir la sécurité, la guérison et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones grâce à des ressources, des investissements et des programmes axés sur la prévention.**

L'Enquête nationale a conclu qu'à l'échelle du pays, le droit à la sécurité est régulièrement compromis dans la vie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et qu'il s'agit d'un domaine clé où on peut et on doit combattre la violence.<sup>11</sup>

L'Ontario veut éliminer les menaces à la sécurité physique, émotionnelle, économique, sociale et culturelle en favorisant la sécurité, la guérison et le mieux-être grâce à des ressources et à des programmes axés sur la prévention.

En prenant certains engagements clés, l'Ontario doit aider les femmes autochtones à diriger les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité et la guérison. Ces mesures pourraient inclure des abris d'urgence et de longue durée, un accès facilité à des services de transport sûrs et abordables, la fourniture de traitements pour la santé mentale et contre les dépendances, ou la mise sur pied de programmes de soutien par les pairs pour les familles des personnes disparues ou assassinées.

L'Ontario reconnaît la nécessité d'aborder les circonstances uniques auxquelles font face les femmes dans les communautés éloignées du Nord, y compris aux abords d'installations d'extraction des ressources. L'Ontario étudiera comment on peut prendre en compte et atténuer les impacts négatifs potentiels des projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones afin que les retombées économiques de ces projets cruciaux puissent profiter à tous.

L'Ontario étudiera également les ressources et les approches axées sur la guérison des personnes, des familles et des communautés autochtones, notamment sous forme de financement pour des programmes de guérison holistiques et fondés sur la culture.

Pour soutenir la création de richesse, la viabilité financière et l'accès à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi par les Autochtones, il faut aménager une approche pangouvernementale. Des initiatives clés portant sur la marginalisation sociale et économique agissent comme un facteur de protection contre la violence.

### Les étapes du succès :

#### **Financement des programmes de sécurité/ transition des élèves dans le Nord de l'Ontario (EDU)**

Le financement accordé à la Nishnawbe Aski Nation (NAN) et aux organisations de la NAN vise à assurer la sécurité des élèves des Premières Nations et celle des transitions entre les écoles relevant des Premières Nations ou du gouvernement fédéral et les écoles qui relèvent du gouvernement provincial. Le ministère de l'Éducation finance les partenaires de l'enquête sur le décès de sept jeunes Autochtones afin d'offrir une formation et un soutien permettant de répondre aux recommandations en matière d'éducation qui ont été formulées dans le cadre de cette enquête.





### **Soutien aux enfants et aux jeunes pris en charge dans le cadre du Programme de soutien au transport et à la stabilité (EDU)**

Ce programme octroie des fonds aux conseils scolaires pour soutenir les enfants et les jeunes pris en charge qui pourrait faire l'objet de transitions entre un cadre résidentiel et un cadre institutionnel. Cela comprend le financement du transport, des services de tutorat, des fournitures technologiques et des liens avec des ressources culturelles. Le programme vise à améliorer l'expérience et les résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge en établissant des liens positifs et stables avec l'école et l'apprentissage.

### **Promouvoir la sécurité de l'Internet pour les élèves et les familles autochtones (EDU)**

L'Ontario s'efforce d'étendre le réseau de l'Internet à large bande vers les collectivités éloignées et rurales. Si un haut débit fiable permet d'accéder à l'apprentissage et aux possibilités économiques, elle peut également avoir des effets négatifs. La cyberintimidation et d'autres formes de violence et de harcèlement peuvent accroître les problèmes de santé mentale et le risque d'être victime de traite. Une trousse d'outils permettra d'aider les élèves et les familles autochtones à rester en sécurité quand ils naviguent sur l'Internet grâce à un meilleur accès. Cette trousse, qui serait mise au point par une organisation autochtone, fournira des informations et des ressources adaptées à la culture pour favoriser une utilisation sûre et positive de l'Internet.

### **Fournir de l'aide sociale et liée à l'emploi aux femmes autochtones vivant en milieu urbain (MSESC, MCU, MTFDC)**

L'Ontario collabore avec des organisations autochtones urbaines qui fournissent aux femmes autochtones chefs de familles monoparentales des aides sociales et liées à l'emploi complètes, notamment des services intégrés de logements avec mesures de soutien, de garde d'enfants, d'aide en matière de santé mentale et de développement des compétences, afin de créer des voies qui conduisent à l'éducation postsecondaire et l'emploi.

### **Renforcer les initiatives de lutte contre la traite des personnes dirigées par des Autochtones, notamment le soutien et les services destinés aux victimes, aux survivants et aux communautés autochtones (MSESC)**

Dans le cadre de la [Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes](#), d'une durée de cinq ans, la province investit dans un plus grand nombre de programmes et de services pour mieux soutenir les victimes et les survivants autochtones de la traite des personnes, y compris les personnes à risque, afin de les aider à reconstruire leur vie. Ces investissements permettront d'accroître les aides conçues par et pour les Autochtones et d'offrir des aides plus spécialisées et adaptées à la culture afin de mieux répondre aux besoins des victimes, des survivantes, des familles et des communautés autochtones.

### **Priorité aux peuples autochtones dans la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario (MSESC)**

Lancé en 2020, le plan quinquennal de l'Ontario intitulé la [Stratégie de réduction de la pauvreté](#), accorde la priorité aux femmes et aux peuples autochtones et comprend des [initiatives et des approches spécifiques axées sur les Autochtones et dirigées par des Autochtones](#) pour faire progresser le développement économique, la prospérité, la santé et le bien-être dans le respect de la diversité des communautés et des cultures autochtones.





### **Améliorer l'accès à des options de transport sûres pour les communautés autochtones (MTO)**

L'Ontario offre des programmes et des services visant à améliorer l'offre d'options de transport sûres pour les communautés autochtones. Ces mesures comprennent l'exploitation de 27 aéroports éloignés desservant les communautés des Premières Nations accessibles par avion dans le Nord de l'Ontario, la prestation de services d'examen de conduite pour l'obtention d'un permis de conduire G1 ou G2 dans les communautés éloignées des Premières Nations accessibles par avion, un service d'autobus intercommunautaire fourni par la Commission de transport Ontario Northland dans tout le Nord de l'Ontario ainsi que le soutien à des services d'autocars locaux et intercommunautaires dans les communautés non desservies ou mal desservies. Elles englobent certaines municipalités qui forment des partenariats avec des communautés et des organisations autochtones dans le cadre du Programme de subventions pour les transports communautaires.

### **Améliorer la sécurité et lutter contre la traite des personnes dans les infrastructures de transport provinciales (MTO)**

L'Ontario améliore la sécurité et la lutte contre la traite des personnes par le truchement de campagnes de sensibilisation du public dans les installations de transport provinciales et à l'aide d'une formation dispensée aux employés de première ligne afin qu'ils puissent mieux reconnaître les activités suspectes et les signaler aux autorités. Ces efforts comprennent l'affichage d'information sur la [Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes](#) dans les plaques tournantes de transport ainsi que le financement de l'élaboration de documents informatifs sur la traite des personnes à l'intention du secteur du camionnage. D'autres initiatives comprennent la mise à niveau de l'infrastructure des installations exploitées par le ministère des Transports, l'amélioration de la sécurité des plaques tournantes du transport et des

aires de repos (p. ex. amélioration de l'éclairage et de la visibilité, installation de caméras de sécurité, etc., dans la mesure du possible) et la collaboration étroite avec les organismes et les organisations professionnelles du secteur des transports, en encourageant les initiatives visant à lutter contre la traite des personnes (p. ex. inclusion de la traite des personnes dans le programme de formation de niveau débutant pour les camionneurs).

### **Soutenir l'accès à un logement abordable et sûr (MAML)**

La province collabore avec les administrateurs de programmes autochtones pour offrir des programmes de logement aux Autochtones vivant hors réserve. Ce soutien comprend le programme de logements pour Autochtones en milieu rural et urbain, qui aide à créer et à maintenir des logements abordables et à loyer indexé sur le revenu pour les ménages autochtones et non autochtones de la province, ainsi que le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, qui fournit une aide au logement et des services de soutien aux Autochtones qui sont sans abri ou à risque imminent de le devenir.



## VOIE VERS LA CULTURE : ÉDUCATION ET LANGUE

**Mettre l'accent sur des approches adaptées aux Autochtones dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la revitalisation des langues des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des communautés autochtones urbaines.**

La revendication de pouvoir et d'une place par l'accès à la sécurité culturelle a été l'une des principales conclusions de l'Enquête nationale. Au niveau le plus élémentaire, le respect de la sécurité culturelle signifie qu'on recommence à honorer les femmes autochtones, et donc à célébrer et accepter les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ comme sacrées et précieuses, et enseigner et communiquer ces valeurs aux personnes, aux communautés et au monde non autochtone.<sup>12</sup>

Les visions du monde et les modes de connaissance autochtones sont ancrés dans les langues autochtones et les femmes autochtones jouent un rôle essentiel dans la transmission de la langue et de la culture d'une génération à l'autre. L'Ontario reconnaît l'importance cruciale des initiatives qui visent à promouvoir la guérison en soutenant le rétablissement, la récupération et la revitalisation des langues, des cultures et des identités autochtones. Des actions visant à promouvoir l'éducation et le lien avec la culture doivent être entreprises à l'échelon local, en mettant l'accent sur les possibilités pour les jeunes d'apprendre leur culture, de passer du temps avec les aînés et les détenteurs du savoir, et d'être ancrés au sein de leur communauté.<sup>13</sup>

Les partenaires autochtones ont indiqué que les répercussions historiques devraient être au cœur de toute action visant à résoudre la crise que présentent la disparition et l'assassinat de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il faut absolument que l'histoire des peuples autochtones, de la colonisation et de ses répercussions ainsi que celle du système de pensionnats et de ses séquelles soient incluses dans les programmes d'études, la formation professionnelle, les ateliers communautaires et les campagnes d'éducation publique au sein de la population non autochtone.

Des initiatives clés doivent rétablir la relation entre les initiatives sociétales et gouvernementales et les peuples et communautés autochtones. En mettant l'accent sur des approches autochtones en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de revitalisation linguistique dans les communautés des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain, les mesures et initiatives prises par l'Ontario peuvent renforcer les solutions axées sur la prévention de la violence et consolider la voie vers la sécurité culturelle.

Pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, il est essentiel d'informer et de mobiliser la population. Nous devons investir dans des programmes d'éducation ciblés et adaptés aux membres de la collectivité, aux fonctionnaires, aux parents, aux enseignants, aux fournisseurs de services et de soins de santé et aux étudiants.





Les programmes éducatifs doivent traiter des histoires des femmes autochtones, et en particulier de leurs rôles traditionnels, des répercussions sexospécifiques de la colonisation, des droits des Autochtones et des droits issus de traités. Les initiatives qui visent à renforcer les approches éducatives adaptées aux Autochtones et qui abordent des thèmes comme leur relation avec le territoire, la récolte et l'importance des rôles et des responsabilités des femmes à l'égard de la terre et de l'eau sont des initiatives de première importance pour l'Ontario. Les autres initiatives clés de cette voie comprennent une formation sur les relations interpersonnelles ou traitent de sujets comme la masculinité saine, l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, les préjugés systémiques, les espaces sûrs, les interventions fondées sur des traumatismes et la sensibilisation aux traumatismes, les habiletés nécessaires pour faire face à des défis complexes et les liens entre la toxicomanie et les problèmes de santé mentale.

Sont tout aussi importantes les initiatives qui favorisent un milieu d'apprentissage sûr et holistique sur le plan culturel pour les apprenants autochtones et la prestation de services dans les langues des différentes communautés autochtones auxquelles ils sont destinés.

### Les étapes du succès

#### **Soutien aux élèves autochtones pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (EDU)**

Le Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme aide les élèves autochtones à obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il les aide également à faire la transition entre les écoles administrées par une Première Nation ou par le gouvernement fédéral et les écoles provinciales, les établissements d'enseignement postsecondaire, les programmes de formation et le marché du travail. L'élargissement du Programme permettra à un plus grand nom-

bre d'élèves de bénéficier des services d'un accompagnateur qui leur servira de porte-parole et de mentor et les aidera à accéder aux ressources communautaires et scolaires dont ils ont besoin. L'accompagnateur a des expériences profondément enracinées au sein de communautés autochtones et des liens expérimentiels avec les cultures autochtones.

#### **Révision et renforcement du contenu et de l'apprentissage autochtones dans les écoles élémentaires et secondaires (EDU)**

L'Ontario poursuit la mise en œuvre des éditions révisées des programmes Études sociales, de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année; Histoire et géographie, 7 et 8 années et Études canadiennes et mondiales, 9 et 10 années amorcée en 2018. Dans le cadre de cette initiative, des apprentissages obligatoires portant sur les points de vue, les cultures, les contributions et les histoires des Premières Nations, des Métis et des Inuits et sur divers autres sujets importants ont été ajoutés au programme d'études de tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année et de la 10<sup>e</sup> année. La province continuera à collaborer avec les communautés et les organismes des Premières Nations, métis et inuits afin d'étoffer le contenu et les apprentissages relatifs aux Autochtones dans tous les cours, matières et programmes de diplôme, notamment en révisant le curriculum de l'Ontario – Langues autochtones.

#### **Promotion de la sécurité et de la réussite des jeunes Autochtones 2ELGBTQQIA+ (EDU)**

Une nouvelle initiative sera élaborée de concert avec les communautés et les organismes autochtones afin de soutenir les jeunes Autochtones 2ELGBTQQIA+ ontariens. Elle comprendra des projets visant à améliorer l'estime et l'acceptation de soi ainsi que la réussite scolaire en misant sur le mentorat, le leadership et l'éducation. Une formation axée sur les compétences et des ressources seront également élaborées à l'intention des parents, des gardiens et des familles d'accueil afin de les aider à comprendre les identités des personnes 2ELGBTQQIA+.





### **Prestation de programmes de revitalisation linguistique dans la collectivité et les écoles (EDU)**

L'initiative « Anishinaabemodaa » – « Let's speak Ojibwe » financée par l'Ontario aidera les personnes de langue ojibwée à accéder aux professions d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance et d'enseignante ou enseignant certifié afin d'accroître les occasions d'apprentissage de la langue et l'accès aux ressources éducatives linguistiques pour les élèves des Premières Nations.

### **Financement des élèves autochtones qui accèdent aux études postsecondaires (MCU)**

L'Ontario offre un financement de fonctionnement à [neuf établissements autochtones](#) qui dispensent aux apprenants autochtones une éducation et une formation postsecondaires reconnues par la province. Ce financement appuie la prestation de programmes d'études postsecondaires, de services de soutien aux apprenants autochtones et de programmes et services de planification à long terme intégrant les savoirs des Autochtones et conçus en fonction des besoins des communautés. Les services de soutien aux élèves et les mesures qui améliorent l'accès des apprenants autochtones aux études postsecondaires, leur réussite et leur sécurité sont financés par d'autres programmes.

### **Examen en vue d'obtenir le permis de conduire G1 en langues autochtones et dans les communautés éloignées (MTO)**

Le test de connaissances menant à l'obtention du permis de conduire G1 est offert en trois langues autochtones – l'anishinaabemowin, l'anishiniimowin et l'iyyiyuu ayimuun – partout où se déroulent les examens pratiques requis pour obtenir le permis de conduire en Ontario. L'Ontario offre également le test de connaissances G1 et l'examen pratique menant à l'obtention du permis de conduire G2 dans les communautés des Premières Nations éloignées ou accessibles uniquement par la voie des airs.



## VOIE VERS LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE : RÉTABLISSEMENT ET RETOUR À LA SANTÉ SOUS LA GOUVERNE DES COMMUNAUTÉS

**Veiller à ce que le système de soins de santé, et notamment les programmes et services tiennent compte des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ dans leur approche, de manière à améliorer l'accès à ce système, à favoriser la sécurité et à accroître le nombre de services culturellement adaptés partout en Ontario.**

L'Enquête nationale a défini la santé comme un état holistique caractérisé par un bien-être physique, mental, affectif et spirituel, auquel s'ajoute un sentiment de sécurité sociale. Les femmes autochtones ont témoigné du lien important entre la santé et la violence.

L'Ontario reconnaît que les femmes des communautés nordiques éloignées et les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites font face à des défis uniques, en particulier lorsqu'elles doivent fuir la violence conjugale ou qu'elles tentent d'obtenir les services de base qui sont tenus pour acquis ailleurs.<sup>14</sup>

Les mesures et les initiatives de l'Ontario visent à promouvoir le rétablissement et le retour à la santé dans un cadre communautaire, en intégrant des approches axées sur les femmes autochtones et les personnes 2ELGBTQQIA+ au système de santé. Ces approches comprennent notamment des programmes et des services qui facilitent l'accès aux services de traitement et de santé mentale culturellement adaptés, en accroissent le nombre et favorisent la sécurité partout dans la province.

La stratégie de l'Ontario vise à repérer et combattre le racisme systémique dont sont victimes les femmes, les filles, les familles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

La province poursuit la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) en ayant recours à des modèles des Premières Nations, métis et inuits dans le cadre des services à l'enfance et à la famille. La province est déterminée à continuer d'améliorer la promotion de la santé et la résilience des femmes et des filles autochtones et à réduire les disparités sur le plan de la santé entre les populations autochtones et non autochtones.

### Les étapes du succès

#### **Élaboration de mesures de soutien en santé mentale à l'intention des jeunes femmes et des filles autochtones et des jeunes Autochtones ayant des démêlés avec la justice (EDU, MSEC)**

L'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres est en voie d'élaborer une initiative misant sur les forces des participants afin de soutenir les jeunes femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui ont été victimes ou témoins de violence. Cette initiative, qui comprend des programmes axés sur la culture, sera adaptée en fonction des besoins et des circonstances locales. L'Ontario soutient également les organismes communautaires autochtones qui offrent des services de santé mentale et de bien-être aux jeunes Autochtones de Thunder Bay, Kenora et Ottawa qui ont des démêlés avec la justice.



### **Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (MSESC)**

La SOEJA, mise au point en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis, est une initiative pangouvernementale qui a pour but d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes autochtones. L'Ontario poursuit la mise en œuvre de la SOEJA dans le cadre d'une approche distincte, axée sur la réalité autochtone, de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance annoncée par le gouvernement en juillet 2020. La province modifie le système de services à l'enfance et à la famille en en confiant la direction aux collectivités et en l'axant sur la prévention. La reconception des services comprend le maintien de la prestation et l'élargissement du Programme pour le bien-être des familles et l'application de modèles de services à l'enfance et à la famille conçus et dirigés par des Autochtones, y compris ceux qui sont régis en vertu de lois autochtones.

### **Réduction de la violence et amélioration du ressourcement, de la santé et du mieux-être des Autochtones au moyen de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (MSESC, MSAN, MAA)**

La [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#) soutient des programmes holistiques communautaires conçus et mis en œuvre par des Autochtones et adaptés à leur culture dans le but de réduire la violence faite aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones et à améliorer le ressourcement, la santé et le bien-être des Autochtones. Élaborés conjointement par l'Ontario et des communautés et organismes autochtones, ces programmes comprennent des pavillons de ressourcement, des maisons d'hébergement et des foyers sûrs pour les femmes autochtones qui sont victimes de violence ou sont susceptibles de l'être. La Stratégie comprend également des programmes communautaires de promotion et de prévention axés sur le bien-être et des services de prévention et d'intervention visant les situations de crise.

### **Élargissement de l'accès à des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances destinés aux enfants et aux jeunes autochtones et adaptés à leur culture (MSAN)**

Le gouvernement de l'Ontario élargit l'accès à des services spécialisés en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances destinés aux enfants et aux jeunes du Nord-Ouest de l'Ontario. Cette initiative permettra d'élaborer des solutions systémiques aux problèmes de santé mentale et de dépendances dans le cadre de services communautaires, notamment de services adaptés à la culture des enfants et des jeunes autochtones.

### **Investissement dans des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances dirigés par des Autochtones (MSAN, MSESC)**

L'Ontario investit dans des [programmes de santé mentale et de mieux-être](#) dirigés par des Autochtones, offerts dans les communautés des Premières Nations et dans les communautés autochtones urbaines et rurales. Il s'agit notamment de programmes de santé mentale et de mieux-être comportant un éventail de modèles de traitement, et de [centres de traitement des problèmes de santé mentale et de toxicomanie pour Autochtones](#) nouveaux ou élargis qui donneront accès à des traitements sûrs et adaptés à la culture autochtone, plus près du domicile des personnes traitées. Ces centres de traitement et de ressourcement offriront des programmes holistiques et résidentiels de santé mentale et de lutte contre les dépendances aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits grâce à un ensemble d'approches cliniques et de ressourcement autochtones conçues pour améliorer la santé et le mieux-être des personnes, des familles et des communautés.





### **Prestation du programme Fire Keeper Patrol (MAA)**

Le programme Fire Keeper Patrol est un programme mobile de prestation de services de proximité destinés aux membres du conseil Mushkegowuk et du Wabun Tribal Council et aux autres Autochtones qui vivent dans la région de Timmins. Il repose sur un modèle de soins qui correspond aux connaissances et aux valeurs culturelles autochtones. En collaboration avec la ville de Timmins et d'autres fournisseurs de services en milieu urbain, le personnel du programme offre des services de proximité et de patrouille dans les rues, de réduction des méfaits et de counseling en santé mentale et il facilite l'accès à d'autres services sociaux.

### **Soutien aux communautés et aux organismes des Premières Nations dans le cadre de l'examen des options de transformation des soins de santé offerts aux Premières Nations (MSAN)**

L'Ontario et le gouvernement fédéral soutiennent les communautés et les organismes des Premières Nations engagés dans l'examen des options de transformation des soins de santé offerts aux Premières Nations. L'Ontario travaille de concert avec des communautés et des organismes des Premières Nations, dans le cadre de processus et d'accords de relations particuliers, afin de soutenir la planification, la conception, la prestation et l'évaluation par les Premières Nations de programmes et de services destinés aux peuples, aux familles et aux communautés des Premières Nations.

### **Soutien aux mesures de préparation aux situations d'urgence dans les communautés des Premières Nations éloignées (MAA)**

L'Ontario finance la création de nouveaux postes de responsable en matière d'urgences sociales afin d'améliorer la capacité de prévention des situations d'urgence, d'intervention et de reprise dans les communautés nordiques éloignées des Premières Nations Nishnawbe Aski Nation et du Grand Council Treaty #3. Cet investissement s'inscrit dans le vaste plan gouvernemental visant le système de santé mentale et la lutte contre les dépendances – [Vers le mieux-être](#).



## VOIE VERS LA JUSTICE : TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ET CHANGEMENT STRUCTUREL

**Viser une transformation systémique tenant compte des perspectives autochtones dans les domaines prioritaires que sont la justice, les services de police et les services de bien-être à l'enfance.**

L'examen de l'accès à la justice à titre de droit fondamental de la personne, effectué sous l'angle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, dans le cadre de l'Enquête nationale, explique clairement pourquoi les principes universels de gouvernement responsable et ouvert et de systèmes de justice accessibles doivent s'appliquer à chaque citoyen.

L'Ontario reconnaît la nécessité de rétablir la relation et d'instaurer la confiance entre les peuples et les communautés autochtones et les institutions judiciaires.<sup>15</sup> Cette initiative sera axée sur la transformation à l'échelle des systèmes, s'appuyant sur des perspectives autochtones, et sur la mise en œuvre de changements structurels dans les secteurs prioritaires comme la justice, les services de police et les services de bien-être à l'enfance.

Ces interventions contribueront à réaliser les changements structurels fondamentaux requis dans tous les domaines du secteur de la justice, afin de :

- répondre aux besoins mentaux, physiques, spirituels et affectifs des survivants et des témoins autochtones qui ont subi de la violence, dans le cadre de programmes destinés aux Autochtones;
- financer des services culturellement adaptés et tenant compte des traumatismes destinés aux survivants et aux témoins autochtones exposés à la violence, notamment des services de ressourcement axés sur l'appartenance au territoire et l'enseignement de pratiques culturelles qui facilitent le ressourcement individuel;

- accroître l'accès à des mesures de soutien conçues expressément pour les Autochtones au sein du système de justice, et améliorer les programmes correctionnels existants;
- en se fondant sur les mesures de soutien existantes, faire en sorte que les services de police luttent contre les crimes commis envers les femmes et les filles autochtones, dont la traite des personnes, au moyen de mesures d'application de la loi concertées et coordonnées.

### Les étapes du succès

#### **Soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) par l'intermédiaire de l'Unité d'information et de liaison pour les familles (MPG)**

L'Ontario a créé l'Unité d'information et de liaison pour les familles, en partenariat avec le ministère de la Justice du Canada, afin d'aider les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées à obtenir des renseignements sur la disparition de leurs proches. L'Unité d'information et de liaison pour les familles de l'Ontario relève de la Division de la justice pour les Autochtones. À ce jour, l'Unité a aidé plus de 300 personnes à obtenir des renseignements sur leurs proches. Elle a innové en créant un processus adapté à la culture autochtone et éclairé par les connaissances sur les traumatismes, appelé Cercle familial. Ce processus réunit les membres de la famille des FFADA, le service de police chargé de l'enquête, le Bureau du coroner en chef et, s'il y a lieu, le procureur de la Couronne,



et leur permet d'échanger des renseignements sur la disparition ou l'assassinat de la victime. L'Unité a animé plus de 75 Cercles familiaux jusqu'ici et ces derniers ont mené à la réouverture de plusieurs enquêtes policières sur les disparitions et assassinats de femmes et de filles autochtones.

### **Prestation de programmes d'intervention auprès des partenaires intimes violents autochtones (MAG)**

L'Ontario offre des programmes d'éducation et de counselling sur la prévention et l'intervention auprès des partenaires intimes violents conçus pour les Autochtones et adaptés à leur culture, dans le but de prévenir et de gérer la violence conjugale. Ces programmes sont conçus, élaborés et offerts par les communautés autochtones, ce qui permet de répondre à leurs besoins propres et d'offrir du soutien aux victimes, aux familles et aux membres de la communauté touchés par la violence conjugale. Le nombre de programmes approuvés ayant récemment augmenté, les participants autochtones auront plus de chances d'accéder à ces programmes plutôt qu'à des formules qui n'abordent pas les causes profondes de la violence conjugale dans les communautés autochtones.

### **Programmes de justice réparatrice et programmes fondés sur l'affaire Gladue pour les femmes autochtones (MPG)**

L'Ontario finance les communautés et les organisations autochtones pour qu'elles mettent en œuvre le programme Gladue qui offre les services de rédacteurs Gladue et de travailleurs de soins de suivi<sup>16</sup>. La province finance aussi 58 communautés et organisations autochtones pour qu'elles conçoivent et mettent en œuvre des programmes autochtones de justice réparatrice à l'intention des peuples autochtones, qu'elles augmentent les possibilités de déjudiciarisation et qu'elles fassent en sorte que les systèmes juridiques autochtones favorisent la guérison des communautés. Ces

programmes permettent de transférer les dossiers du système de justice pénale aux communautés autochtones, où ils peuvent être résolus selon les normes et les systèmes juridiques communautaires.

### **Amélioration de la sécurité des communautés et des personnes dans la région de Kenora (ministère du Solliciteur général)**

L'Ontario fournit des fonds pour soutenir la patrouille Makwa, qui s'efforce d'améliorer la sécurité des communautés et des personnes en aidant les autochtones et les personnes vulnérables à accéder en sécurité à des services et des ressources de soutien (y compris en cas d'urgence) et de favoriser leur réintégration dans la communauté. Plus précisément, la patrouille travaille à Kenora et intervient dans les incidents locaux. Elle établit des relations avec les populations vulnérables de la communauté, aide à la recherche des personnes disparues et intervient dans le cadre de demandes d'aide de particuliers, d'entreprises, de fournisseurs de services d'urgence et d'autres organismes.

### **Investissement dans des soutiens aux enquêtes spécialisées dans les problèmes d'abus pour les services de police des Premières Nations (ministère du Solliciteur général)**

L'Ontario fournit des fonds pour l'embauche de personnel spécialisé dans les services de police des Premières Nations pour enquêter, superviser, examiner et surveiller les enquêtes sur les questions d'abus. Ce personnel permettra d'améliorer considérablement les interventions des services de police des Premières Nations dans les cas de traumatismes et de mieux répondre aux besoins des femmes et des filles autochtones à risque. Cela pourrait s'avérer essentiel pour s'attaquer aux causes qui mènent à un risque accru lié à la traite des personnes et à une victimisation supplémentaire qui continuent d'exposer les femmes et les filles à des risques d'abus et d'exploitation.





### **Investissement dans l'embauche de gestionnaires sociaux pour les services de police des Premières Nations (ministère du Solliciteur général)**

L'Ontario investit dans l'embauche de gestionnaires sociaux au sein de chaque service de police des Premières Nations afin de les aider à résoudre les problèmes de coordination et de capacités lorsqu'ils doivent intervenir dans les secteurs des services sociaux et de la justice. Les navigateurs sociaux sont des coordonnateurs civils qui travaillent en partenariat avec les organismes de services et les communautés afin de déterminer les domaines de préoccupation (p. ex. la santé mentale, les dépendances, l'itinérance). Ils peuvent rapidement fournir un accès préventif à des services communautaires axés sur la sécurité et le bien-être aux personnes à risque afin qu'elles n'entrent pas dans un cycle d'incarcération et de victimisation.

### **Lutte contre la surreprésentation des jeunes autochtones dans le système judiciaire (MSESC)**

L'Ontario collabore avec les communautés autochtones et d'autres organisations pour lutter contre la surreprésentation des jeunes autochtones dans le système judiciaire de l'Ontario en finançant des programmes adaptés à la culture, comme des initiatives de prévention, et 49 programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones qui sont en conflit avec la loi ou risquent de l'être. Ces initiatives et programmes visent la justice réparatrice, des mesures ou des sanctions extrajudiciaires, des services de probation, des centres de fréquentation obligatoires non résidentiels, des services de réintégration, des travailleurs communautaires et des services de santé mentale et de mieux-être.

### **Programme de soutien aux survivants des services de police de Nishnawbe-Aski (MAA)**

Ce programme de soutien aux survivants offre une aide immédiate et culturellement adaptée aux victimes et aux témoins, ainsi que des services de libération sous caution dans les communautés autochtones du Nord et des régions éloignées.

### **Soutien aux femmes autochtones grâce à des services améliorés et de mieux-être pour les femmes autochtones incarcérées (ministère du Solliciteur général)**

S'appuyant sur les principes d'un modèle qui a fait ses preuves auprès des hommes autochtones de Toronto, les services améliorés et de mieux-être pour les femmes autochtones seront élargis pour être offerts à des femmes autochtones d'établissements choisis afin d'accroître l'accès à des programmes adaptés sur le plan culturel et de soutenir leur réintégration. Ce modèle vise à créer un milieu de guérison holistique et réconfortant qui combine des programmes et un milieu physique.

### **Collaboration à la planification pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités (ministère du Solliciteur général)**

L'Ontario aide ses partenaires autochtones à s'engager dans le processus de planification pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités (SBEC) et à le mettre en œuvre. La planification de la SBEC demande de travailler avec des partenaires multisectoriels afin de déterminer et de traiter de manière proactive les risques locaux prioritaires pour la sécurité et le bien-être avant qu'ils ne s'aggravent. Il faut pour cela recentrer les efforts sur les avantages à long terme du développement social et de la prévention, afin d'améliorer les déterminants sociaux de la santé et de ne plus dépendre à long terme du système de justice pénale. La planification de la SBEC peut également favoriser une meilleure coordination entre la police et les partenaires communautaires par des interventions en cas d'urgence et de modèles de prestation de services en collaboration. Cela permet de s'assurer que les personnes vulnérables ayant des besoins complexes reçoivent des services de la part des fournisseurs les plus aptes à les soutenir.





## Établissement de centres de justice pour transformer le système de justice pénale de Kenora (MPG)

Pour emboîter le pas à ce que l'on observe dans plus de 70 collectivités dans le monde, l'Ontario est en train d'établir des [centres de justice](#) qui réunissent des partenaires judiciaires et communautaires pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et améliorer la sécurité communautaire. Chaque centre de justice est conçu par et pour la communauté qu'il dessert. Grâce à un processus de conception participative, le MPG collabore avec les chefs des Premières Nations et les organisations autochtones, les fournisseurs de services locaux, les forces de l'ordre, les participants au système judiciaire et les municipalités pour mettre en œuvre un modèle de centre de justice à Kenora. Ce modèle comprendra des processus parallèles de justice pénale et de justice réparatrice autochtone dans le but d'augmenter les renvois à des programmes de justice réparatrice autochtone existants, de réduire le nombre de personnes libérées sous caution et en détention provisoire, et de fournir un soutien multisectoriel tenant compte des traumatismes et soutenu par des organisations autochtones, aux jeunes et aux adultes, y compris les femmes et les filles autochtones qui ont subi ou ont été témoins de traumatismes ou de violences.





## VOIE VERS LA RESPONSABILITÉ ET LA REDDITION DE COMPTES

En réponse à l'attente claire du Conseil consultatif des femmes autochtones et des communautés et organisations autochtones de voir des mesures de reddition de comptes fortes et continues prises par le gouvernement provincial, l'Ontario et ses partenaires autochtones concevront une stratégie de reddition de comptes en matière de mesure du rendement fondée sur le respect mutuel et la responsabilité réciproque.

Les mesures de reddition de comptes envisagées respecteront cinq principes clés :

- **La transparence et la collaboration :** processus documentés dans le cadre desquels les communautés et les organisations autochtones disposent du temps et de l'espace dont elles ont besoin pour contribuer de manière importante par des commentaires et des contributions.
- **L'intervention permanente et continue en lien avec les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et l'engagement de l'Ontario :** cette stratégie rend l'Ontario responsable de la diminution de la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, grâce à ses responsabilités d'écoute, d'apprentissage et de contribution importante aux partenariats et aux collaborations.
- **Une approche axée sur une gouvernance collaborative pour la supervision et les rapports d'avancement :** les résultats qui mesurent les progrès seront culturellement adaptés aux besoins uniques des communautés autochtones.
- **La confiance à long terme et l'établissement de relations :** cette stratégie soutient les efforts menés par les Autochtones pour assurer la sécurité et la guérison des communautés, en mettant l'accent sur les femmes autochtones et la compréhension des genres chez les Autochtones.
- **Des résultats clairs de l'intervention en lien avec les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées élaborés en consultation avec les partenaires autochtones :** cette stratégie facilite les partenariats qui respectent les connaissances et l'expertise des Autochtones en soutenant la planification, la conception, l'élaboration et la réalisation d'activités menées par les Autochtones.

Cette reddition de comptes axée sur la collaboration est renforcée par l'engagement de la province à préparer un rapport d'étape annuel public. Ce rapport, élaboré conjointement par les communautés et organisations autochtones et l'Ontario, sera publié chaque année pendant les cinq prochaines années, au plus tard le 3 juin, date anniversaire du rapport final. Une réunion annuelle sur l'avancement des travaux avec les communautés et organisations autochtones aura lieu en même temps.

Au fur et à mesure que la stratégie de l'Ontario évoluera, elle pourra être mise à jour, adaptée, modifiée ou élargie, dans le cadre de discussions avec les communautés et organisations autochtones et le Conseil, afin de refléter l'évolution des relations et la détermination des ressources nécessaires.



## VOIE VERS LA DÉTERMINATION ET LA LUTTE CONTRE LES ACTES DE RACISME SYSTÉMIQUE ENVERS LES AUTOCHTONES ET ANALYSE FONDÉE SUR LE GENRE CHEZ LES AUTOCHTONES

**Cette voie repose sur l'accent mis sur une approche gouvernementale pour lutter contre le racisme envers les Autochtones et sur l'élaboration d'une approche d'analyse fondée sur le genre chez les Autochtones pour soutenir la stratégie de l'Ontario.**

La nécessité d'affronter et d'éliminer le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie exige que chaque ministère prenne collectivement des mesures pour assurer la sûreté, la sécurité et la sécurité culturelle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. En renforçant les compétences et les capacités et en augmentant la sensibilisation au racisme systémique, nous dotons les personnes de tous les secteurs et de tous les niveaux de connaissances et d'outils pour faire avancer l'équité raciale.

L'Ontario prendra des mesures pour accroître activement la capacité de la fonction publique de l'Ontario à reconnaître et à éliminer les obstacles et les inégalités systémiques. Par exemple, l'analyse fondée sur le genre sera appliquée à l'incidence des nouvelles politiques et des nouveaux programmes dans le secteur des ressources sur la sécurité et la qualité de vie des femmes et des filles autochtones, des personnes 2ELGBTQQIA+ et des Autochtones résidant dans les communautés éloignées et du Nord.

La province fournira également aux personnes travaillant dans le secteur de l'éducation les outils nécessaires pour établir des relations fructueuses avec les communautés autochtones et les développer.

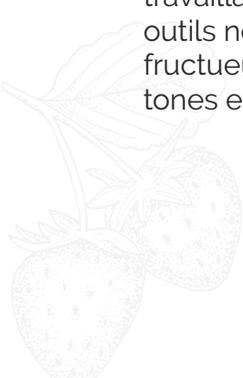
La réadaptation et la réintégration des jeunes autochtones en contact avec le système judiciaire seront soutenues par la prestation de services culturellement compétents.

En mettant en œuvre cette stratégie, l'Ontario cherche à rétablir la relation entre les institutions sociétales et gouvernementales et les peuples et communautés autochtones.

### Les étapes du succès

#### **Activités d'éducation et de formation en matière de lutte contre le racisme systémique, la discrimination et le colonialisme à l'intention des éducateurs et des travailleurs de l'éducation (EDU)**

L'Ontario propose une série de quatre modules destinés à fournir aux éducateurs et aux travailleurs de l'éducation une formation en matière de lutte contre le racisme, la discrimination et le colonialisme. Les modules visent la création d'un contexte pour l'éducation sur les droits de l'homme, l'équité et la non-discrimination; Répercussions du colonialisme sur les peuples indigènes; Comprendre et combattre le racisme anti-Noir et affirmer l'identité et l'expérience des étudiants noirs; Réponses au racisme et à la discrimination en classe et dans toute l'école.





### **Formation visant la sensibilisation à la culture autochtone à l'intention du personnel de la justice pour les jeunes (MSESC)**

L'Ontario a mis sur pied une formation obligatoire pour les agents des services aux jeunes afin de soutenir des services culturellement adaptés aux jeunes autochtones dans le système judiciaire. Cette formation porte sur les problèmes actuels et historiques qui touchent les communautés autochtones, et elle présente certaines croyances autochtones ainsi que les meilleures pratiques pour travailler avec les jeunes autochtones.

### **Formation tenant compte des traumatismes pour renforcer la compétence culturelle autochtone dans l'ensemble du secteur de l'éducation (EDU)**

Les soutiens à la formation tenant compte des traumatismes aident à créer des milieux d'apprentissage sûrs, qui sont pertinents et importants pour la communauté scolaire.

### **Élaboration d'un nouveau programme de subventions contre le racisme et la haine (DGAR)**

La province collabore avec les communautés et les organisations autochtones pour créer un nouveau programme de subventions contre le racisme et la haine. L'Ontario travaillera avec les communautés et les organisations autochtones pour établir les questions clés prioritaires qui auront la plus grande incidence sur l'élimination du racisme et de la haine envers les Autochtones et pour soutenir la conception et la mise en œuvre du programme, ce qui comprend des initiatives axées sur les Autochtones.

### **Investissement dans le Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques (ministère du Solliciteur général)**

La province appuie les organismes communautaires sans but lucratif et les chefs et conseils de bande des Premières Nations en investissant dans le Programme de subventions pour des communautés sûres et dynamiques afin de soutenir les projets locaux qui améliorent

la sécurité et le bien-être des communautés. Les projets financés dans le cadre du thème du cycle de subventions actuel, Prévenir les crimes haineux grâce à la collaboration communautaire, aideront les organisations communautaires et leurs partenaires policiers à lutter contre la discrimination et à favoriser une plus grande inclusion.

### **Programme Bimickaway offert aux travailleurs du secteur de la justice (MAG)**

L'Ontario a créé un programme de formation permettant aux travailleurs du secteur de la justice, notamment les procureurs, les travailleurs des services aux victimes, la police et les agents correctionnels, d'acquérir des compétences en matière de culture autochtone. Le programme Bimickaway – un mot anishinaabemowin qui signifie « laisser des empreintes de pas » – porte sur les réalités historiques et actuelles qui ont des répercussions sur les peuples autochtones, les traités, les réalités du Nord et le racisme envers les Autochtones. Le programme a été élaboré avec la participation de chefs, d'Aînés et de membres des communautés autochtones. À ce jour, plus de 6 000 personnes ont reçu cette formation.





**Formation sur la sécurité culturelle autochtone offerte aux professionnels et aux administrateurs de la santé (ministère de la Santé)**

L'Ontario soutient l'Indigenous Primary Health Care Council dans la mise en œuvre d'un programme de formation sur la sécurité culturelle autochtone destiné aux professionnels et aux administrateurs des soins de santé dans l'ensemble du secteur de la santé. Ce programme vise à améliorer les expériences et les résultats des soins de santé autochtones, en renforçant le respect et la compréhension de l'histoire unique et des réalités actuelles des peuples autochtones.

**Formation sur les relations avec les autochtones pour le personnel du ministère des Transports (MTO)**

Le ministère des Transports fournira à son personnel une formation, des outils et des ressources pour veiller à ce que les droits et les intérêts des peuples autochtones soient pris en compte dans la prise de décisions relatives aux initiatives de transport.





## CONCLUSION

L'Ontario s'est engagé à réaliser sa vision où toutes les femmes, toutes les filles et toutes les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones vivent en sécurité, sans violence ni exploitation, et à garder les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au cœur de ces travaux.

En nous appuyant sur notre base solide de programmes et de services – soutenue par notre engagement renouvelé à collaborer et à avancer – nous publierons un rapport public annuel pour rendre compte de nos progrès. Le rapport sera élaboré en collaboration avec les communautés et organisations autochtones et avec les ministères responsables de l'Ontario et publié le 3 juin de chaque année ou avant, en même temps qu'une réunion d'avancement annuelle avec les communautés et organisations autochtones.

Nous nous appuyons sur les progrès réalisés à ce jour en prolongeant le mandat du Conseil consultatif des femmes autochtones au-delà de mars 2022. Nous travaillons à l'établissement de cercles de femmes et de cercles familiaux et de survivants dirigés localement afin de soutenir le déploiement de mesures au sein des communautés et de déterminer les besoins des communautés de manière continue.

L'Ontario s'engage à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones afin de mettre en œuvre les mesures présentées dans cette stratégie. Ensemble, nous poursuivrons sur la voie de la sécurité en nous attaquant aux causes profondes de la violence et en les éliminant, afin que les générations futures de femmes autochtones et leurs familles puissent vivre leur vie sans violence.





## NOTES DE BAS DE PAGE

- 1** Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transsexuelles, queer, en questionnement, intersexuées et asexuées, selon la définition donnée par le Sous-groupe de travail sur les personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ dans le cadre du plan d'action national (février 2021), p. 7.
- 2** J. Boyce (2016). La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, produit no 85-002-X au catalogue, et Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, tableau 7 (2001-2013); tableau 35-10-0156-01 (2014-2018). La victimisation violente comprend les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les agressions physiques
- 3** Ministère des Affaires autochtones de l'Ontario, tableau de bord « Ending Violence against Indigenous Women », Unité de la mesure de la performance et de la gestion des données, dernière mise à jour en février 2020.
- 4** Voir note 3, Rapport final, vol. 1a, p. 63.
- 5** Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Mandat de l'Enquête nationale ». Voir également Orientation juridique : Règles de pratique respectueuses dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, à [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/05/Legal\\_Path\\_Rules\\_of\\_Respectful\\_Practice\\_2017-09-14\\_FR.pdf](https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/05/Legal_Path_Rules_of_Respectful_Practice_2017-09-14_FR.pdf).
- 6** Voir note 1, rapport du Sous-groupe de travail, p. 5.
- 7** Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Enquête nationale, 2019, vol. 1A, p. 355. Pour en savoir plus sur les quatre droits énoncés dans le cadre de l'Enquête nationale, voir le Rapport final, vol. 1a, p. 131-136.
- 8** Rapport final, vol. 1b, p. 158.
- 9** Rapport final, vol. 1a, p. 455.
- 10** Rapport final, vol. 1a, p. 784.
- 11** Voir note 3, Rapport final, vol. 1a, p. 559.
- 12** Voir note 3, Rapport final, vol. 1a, p. 447.
- 13** Métis Nation of Ontario à MDESC-OCF, mars 2021.
- 14** Tungasuvvingat Inuit: We Are Resilient, Consultation on the MMIWG2S National Action Plan From an Urban Inuit Perspective, Ontario Chapter, Our Voices Will Be Heard (22 p.).
- 15** Ce message sera renforcé par l'organisme autochtone Métis Nation of Ontario auprès du MDESC et de l'Office de la condition féminine, mars 2021.
- 16** Les rédacteurs Gladue préparent des rapports destinés à fournir aux juges des renseignements qu'ils doivent prendre en compte lorsqu'ils condamnent une personne autochtone, notamment les facteurs systémiques ou contextuels uniques qui ont pu jouer un rôle dans la mise en accusation d'une personne et les types de condamnation qui peuvent être appropriés en raison de l'héritage ou des liens autochtones d'une personne. Les agents de suivi Gladue aident les personnes autochtones à évoluer et font le suivi des recommandations formulées dans un rapport Gladue. Ils défendent aussi leurs intérêts auprès des fournisseurs de services et élaborent des plans de guérison.

